

**Extrait du registre des délibérations
du conseil d'administration de
l'Institut polytechnique de Grenoble
Séance ordinaire du mercredi 13 mars 2024 à 13h30**

Le conseil d'administration de l'Institut polytechnique de Grenoble s'est tenu le mercredi 13 mars 2024 à 13h30, sous la présidence de Mme Christine GOCHARD, Présidente du conseil.

À l'ouverture de la séance, le nombre des membres en exercice présents et représentés atteignait un total de 33 membres sur les 34 membres en exercice que compte le conseil. Le quorum prévu par l'article 22 du décret n°2007-317 du 8 mars 2007 étant atteint, l'assemblée pouvait valablement délibérer.

Décision n°20240302

Vu le décret n°2007-317 du 8 mars 2007 relatif à l'Institut polytechnique de Grenoble

Vu l'article 1 du règlement intérieur de l'Institut polytechnique de Grenoble.

Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2023

Le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2023.

*Nombre de présents : 27
Nombre de pouvoirs : 6
Total présents et représentés : 33
Nombre de votants : 33
Nombre d'abstentions : 0
Total des suffrages exprimés : 33*

*Nombre de voix défavorables : 0
Nombre de voix favorables : 33*

à l'unanimité des suffrages exprimés
 à la majorité des suffrages exprimés



Etienne GHEERAERT
Vice-président du conseil d'administration

Transmis au Rectorat le 15/03/24

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Document soumis à la délibération du conseil d'administration du

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT POLYTECHNIQUE DE GRENOBLE

14 DECEMBRE 2023

Le conseil d'administration de l'Institut polytechnique de Grenoble s'est réuni le :

Jeudi 14 décembre 2023 à 13 heures 35,
sous la Présidence de Madame Isabelle GUILLAUME,
dans les locaux de Grenoble INP - UGA et en visioconférence,
46 avenue Félix Viallet à Grenoble

ÉTAIENT PRÉSENTS

Professeurs et assimilés (collège A)

Mme GIRERD-POTIN

MM. BOUJUT – DELANNOY – MARECHAL

Autres enseignants et assimilés (Collège B)

Mme IONICA

MM. BLOCH – DANJEAN – MANCINI

Personnels Ingénieurs, administratifs techniques et de service IATS (Collège C)

Mme ZALKIND

MM. MIKAC – TERRIER

Étudiants (collège D)

Mmes FABRE – NEMER

Personnalités extérieures

M. GOUDET

Personnalités qualifiées désignées par le conseil

Mmes BRUNEAUX – GUILLAUME

MM. DEREYMEZ – MUNIER – ROUX-FOUILLET – RUBALDO – SANTRAILLE

Autres membres de droit

MM. BENECH – FRASES – HEMART

Invités

Mmes BALDET – CAPLIER – CARON – CHEVALLET – CHIRAT – DARIE – DELPECH – FARASTIER – GROS – LE CAPON – PERRIER – RIU – SARIGIANNIDOU – SCHANEN – ZIN TOMASINO – ZWOLINSKI

MM. BISCH – BRAS – BRISSAUD – CELSE – GUIOL – LAC – MAITRE – MENDES – MICHAUD – PARISSIS – PASTUREL – QUEMA – SALVO – SCORDEL

ABSENTS EXCUSES

Professeurs et assimilés (collège A)

M. NOEL

Autres enseignants et assimilés (Collège B)

M. PARRY

Étudiants (collège D)

Mmes BOSSI – SOUCHET – WANG

MM. COLIRE – COURTOIS – HEYBERGER – SABRE – WADOUX

Personnalités extérieures

MM. BAILE – LABRIET – NEUDER – ROLLAND

Personnalité qualifiée désignée par le ministère de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de l'Innovation

Mme BAYLE-GUILLEMAUD

Membre de droit – Président de l'Université Grenoble Alpes

M. LAKHNECH

Personnalités qualifiées désignées par le conseil

MM. BORNECQUE – BRUNET – PEROTIN – SERVAIS

Représentante du Recteur de la région académique

Invités

Mmes ANGHEL – CALVARY – DESSAUX – LAFORET – LE DAIN – MAURET – VILCOT

MM. AUROUSSEAU – BALESTRA – BOURGEOIS-DEMERSAY – CHEVALIER – DI TOFANO ORLANDO – GATTA – GROZ – LEMAITRE-AUGER – LE ROUX – MILLET – MONARD – ORGEAS – PIGNARD – PINEAUX – PROTIN – TARAMASCO – THEROND – UGNON-COUSSIOZ

SOMMAIRE

1. Actualités & procès-verbal	5
a. Approbation procès-verbal séance du 11 octobre 2023 (délibération)	5
b. Actualités Grenoble INP – UGA (<i>information</i>)	5
Trophées Grenoble IN'Partners	5
Participation à l'élection de la prochaine mandature	6
2. Stratégie et gouvernance	6
a. Bilan du mandat et du fonctionnement du conseil d'administration (<i>information</i>)	6
b. Rapport filiale IESA 2022 (<i>information</i>)	11
3. Formation, recherche, valorisation	12
a. Bilan semestre PISTE (<i>information</i>)	12
b. Bilan de la CVEC 2022-2023 et répartition de la CVEC 2023-2024 (<i>présenté en CEVU et en CP</i>) (<i>délibération</i>)	13
c. Application de frais extracommunautaires à la Prépa des INP pour la rentrée 2024 (<i>présenté en Bureau, CEVU et en CP</i>) (<i>délibération</i>)	15
d. Recrutement 2024 : nombre de places dans les écoles mises aux concours (<i>présenté en Bureau, CEVU et en CP</i>) (<i>délibération simplifiée</i>)	17
e. Trouver mon master : validation des critères, des places et des attendus pour l'année universitaire 2024-2025 (<i>présenté en CEVU et en CP</i>) (<i>délibération simplifiée</i>)	17
f. Règlement des admissions de la Prépa des INP 2023-2024 (<i>présenté en CEVU et en CP</i>) (<i>délibération simplifiée</i>)	17
g. Création de la Fédération de recherche Chocodyn (<i>présenté en CS</i>) (<i>délibération simplifiée</i>)	17
h. Création de la Fédération de recherche OLIMPICS autour de la Physique pour le vivant (<i>présenté en CS</i>) (<i>délibération simplifiée</i>)	18
4. Affaires financières	18
a. Consolidation des comptes 2022 (<i>présenté en CP</i>) (<i>délibération</i>)	18
b. Budget rectificatif n° 2 2023 (<i>présenté en Bureau, CP</i>) (<i>délibération</i>)	19
c. Budget 2024 (<i>présenté en Bureau, CP</i>) (<i>délibération</i>)	20
d. Plan pluriannuel d'investissement (PPI) immobilier – mise à jour (<i>présenté en Bureau, CP</i>) (<i>délibération simplifiée</i>)	25
e. Plan pluriannuel d'investissement (PPI) informatique – mise à jour (<i>présenté en Bureau, CP</i>) (<i>délibération simplifiée</i>)	25
f. Validation des modalités de recouvrement (<i>présenté en CP</i>) (<i>délibération simplifiée</i>)	25
g. Achat de matériel et vente avec le laboratoire IMEP-LAHC (<i>présenté en CP</i>) (<i>délibération simplifiée</i>)	25
h. Admission en non-valeur (<i>présenté en CP</i>) (<i>délibération simplifiée</i>)	25
5. Ressources humaines	25

a. Rapport social unique (RSU) et de la base de données sociale 2022 (<i>présenté en Bureau, CSA et en CP</i>) (<i>délibération</i>)	25
b. Campagne emploi 2024 (<i>présenté en Bureau, CSA et en CP</i>) (<i>délibération</i>)... ..	27
c. Modification du règlement de gestion des contractuels (<i>présenté en CSA et en CP</i>) (<i>délibération</i>)	29
d. Actualisation du référentiel de rémunération des agents contractuels (<i>présenté en CSA et en CP</i>) (<i>délibération simplifiée</i>)	31
e. Revalorisation du RIFSEEP (<i>présenté en Bureau, CSA et en CP</i>) (<i>délibération simplifiée</i>)	31
6. Affaires réglementaires.....	31
a. Règlement intérieur de Grenoble INP – UGA – Mise à jour (<i>présenté en Bureau, CP</i>) (<i>délibération</i>).....	31
b. Politique achats responsables (<i>présenté en Bureau, CP</i>) (<i>délibération</i>)	32
c. Politique hébergement/prestations de start-up et entreprises de Grenoble INP – UGA (<i>présenté en Bureau, CP</i>) (<i>délibération</i>).....	33
d. Politique voyage – Mise à jour des frais de mission (<i>présenté en Bureau, CP</i>) (<i>délibération</i>)	35
7. Retour sur délégations du CA à l'administrateur général (<i>présenté en CP</i>) (<i>pour information</i>).....	35
8. Recueil des propositions de sujets pour l'ordre du jour du prochain CA (<i>tour de table</i>)	35

La séance est ouverte à 13 heures 35. Le quorum préconisé par le règlement intérieur était atteint lorsque le conseil a procédé aux délibérations.

I. GUILLAUME

Bonjour à tous. Nous commençons par la traditionnelle lecture de la liste des pouvoirs :

- Ivan Bornecque a donné pouvoir à Isabelle Guillaume ;
- Frédéric Noel a donné pouvoir à Vincent Danjean ;
- Guillaume Parry a donné pouvoir à Yves Delannoy ;
- Laurent Perotin a donné pouvoir à Jacques Goudet ;
- Yassine Lacknech a donné pouvoir à Yves Marechal ;
- Patrick Munier donnera son pouvoir, après son départ à 15 heures 30, à Gérard Santraille ;
- Jean-Louis Brunet a donné pouvoir à Laurent Rubaldo.

1. Actualités & procès-verbal

a. Approbation procès-verbal séance du 11 octobre 2023 (délibération)

La délibération suivante est proposée au conseil d'administration :

« Le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 11 octobre 2023. »

La délibération est adoptée à l'unanimité.

b. Actualités Grenoble INP – UGA (information)

Trophées Grenoble IN'Partners

P. BENECH

Les trophées Grenoble IN'Partners ont eu lieu le 5 décembre 2023. Grenoble IN'Partners est le réseau des entreprises partenaires de Grenoble INP – UGA dont l'objectif est de favoriser les relations entre les industriels et l'établissement, de mettre en relation les acteurs socio-économiques et l'écosystème Grenoble INP – UGA et de proposer un lieu d'information, de débats et de réseau autour d'enjeux technologiques, économiques, sociaux et environnementaux.

Le club IN'Partners organise trois à quatre soirées-conférences par an, des visites de laboratoires et des petits-déjeuners avec l'administrateur général.

Les trophées Grenoble IN'Partners ont réuni 120 personnes, issues du monde industriel, pour :

- positionner l'établissement et ses entités comme des acteurs majeurs en termes de développement économique et de transitions ;
- mieux faire connaître la palette des dispositifs que Grenoble INP – UGA propose au secteur privé ;
- déclencher de nouveaux partenariats ;
- valoriser les entreprises partenaires, leur identité et leur force d'innovations ;
- récompenser les innovations qui créent de la valeur ;

- améliorer la visibilité du réseau.

Le jury d'industriels a récompensé les entreprises suivantes.

- Le trophée Création IN'Partners a été remis à Altrans Energies.
- Le trophée Croissance IN'Partners a été décerné à une PME, Encres Dubuit, qui produit des encres techniques, utilisées notamment dans l'électronique imprimée.
- Le trophée Partenariat IN'Partners a été remis à Schneider Electric.
- Le trophée Prix Spécial IN'Partners a été décerné à ByCommute, qui recycle des containers maritimes en garages à vélo.
- Le trophée Jeune Pousse Fondation Grenoble INP a été remis à Tolv, qui propose d'installer une motorisation électrique sur des véhicules thermiques.

L'objet remis aux lauréats a été construit en titane par fabrication additive et gravé sur la plateforme. Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'événement Tech&Fest organisé par le Dauphiné Libéré avec les collectivités territoriales. Une interview du président de Grenoble IN'Partners et de moi-même est parue le lendemain sur le site du Dauphiné consacré aux entreprises.

Participation à l'élection de la prochaine mandature

P. BENECH

Vous pouvez retrouver sur l'intranet et sur le site internet de l'établissement les résultats de chacune des listes. L'élection 2023, par rapport à celle de 2019, est marquée par l'utilisation du vote électronique, qui s'est *a priori* déroulée sans problèmes, et par une plus forte participation, la dernière élection ayant eu lieu un jour de grève des transports et uniquement en physique. La participation des étudiants, quoiqu'en progression, reste relativement faible.

Les élections sont communes pour tous les conseils de Grenoble INP - UGA et de l'UGA.

Le calendrier des opérations se prolonge en début d'année avec la désignation des personnalités qualifiées le 11 janvier 2024 et les élections du président du CA, de l'administrateur général (par les trois conseils réunis en assemblée) et des VP du CA, du CEVU et du CS, sur proposition du nouvel administrateur général, qui se dérouleront le 15 février 2024. Les résultats seront publiés le 16 février 2024 et la prise de fonction sera effective le 29 février 2024.

2. Stratégie et gouvernance

a. Bilan du mandat et du fonctionnement du conseil d'administration (information)

Y. MARECHAL

Le bilan traite à la fois du mandat, par axe stratégique, et du fonctionnement du conseil d'administration, mais n'a malheureusement pas pu lister toutes les actions réalisées dans les écoles et laboratoires.

Bilan de la mandature

La mandature a été marquée par une série de crises et de réformes sans précédent. Dès l'arrivée de la nouvelle équipe, le Covid a conduit à fermer entièrement l'établissement. Nous avons ensuite vécu l'incendie de 3SR, une pollution dans les bâtiments de Polytech, une mise en demeure de la CNIL, des VSS, la guerre en Ukraine qui a généré une hausse extrêmement forte des coûts de l'énergie, l'annonce de Toulouse INP que l'établissement souhaitait devenir Centrale Toulouse, une cyberattaque et une pollution au mercure dans les bâtiments de Phelma.

J'espère que la prochaine mandature vivra une période moins compliquée, mais je crains que les crises ne deviennent plus fréquentes qu'auparavant.

L'établissement a également été impacté par une série de réformes réglementaires dans les domaines de la recherche, de la formation ou de l'environnement, et par des problématiques ou évolutions sociétales : difficultés de fonctionnement liées au manque de recrutement, prise de conscience des VSS, arrivée de ChatGPT et de l'intelligence artificielle générative.

Axe 1 – Relever les nouveaux défis par la formation et la recherche

Dans les nouveautés, retenons la première semaine d'enseignements commune aux huit écoles, la première école d'hiver innovation-valorisation, la première remise des trophées IN'Partners et la co-organisation du colloque national pour une recherche et une innovation responsable.

Grenoble INP – UGA figure désormais dans le top 50 INPI des plus grands déposants de brevets, aux côtés de Renault et Stellantis par exemple. Son palmarès est également intéressant en termes de chaires industrielles, d'accords-cadres avec des entreprises, de laboratoires communs et de start-ups. La plateforme CIME-P est un outil important pour l'ensemble de la communauté. Grenoble INP – UGA compte de belles réussites aux appels à manifestation d'intérêt (AMI), aux compétences et métiers d'avenir (CMA) et aux PEPR.

En conclusion, l'offre de formation et de recherche est bien positionnée, en particulier sur les métiers d'avenir. Les liens entre les deux domaines se sont renforcés et la dynamique contractuelle s'amplifie.

Axe 2 – Amplifier notre posture internationale et interculturelle

Le premier forum international des relations entreprises s'est tenu au cours de la mandature. Unite! a été renouvelé, avec l'intégration de l'UGA comme partenaire de Grenoble INP - UGA et la tenue du 7^{ème} dialogue à Grenoble.

Grenoble INP – UGA a porté la présidence du réseau Cluster 20-22 et créé les groupes de travail Afrique et Soutenabilité. L'établissement a été très présent dans les renouvellements des accords et les signatures de nouveaux accords, avec 97 universités internationales, ainsi que dans le réseau Erasmus Mundus.

Le développement à l'international est remarquable, avec des partenaires prestigieux et des avancées notables en Afrique, dans un contexte marqué notamment par le Covid.

Axe 3 – Bâtir une identité d'institut d'ingénierie et de management

Des journées pédagogiques communes aux huit écoles se sont tenues, ainsi que des journées des personnels, qui ont été des moments de fête et de convivialité. Un forum commun aux huit écoles a concerné les TPE-PME. Un forum virtuel a été inauguré. La première promotion IngéPLUS, constituée d'étudiants sortant de BTS, a terminé son parcours pendant la mandature.

Un certain nombre de chantiers ont été menés en commun et ont respecté le planning. Les objectifs fixés ont été atteints, voire dépassés, notamment en termes de changement d'employeur. Une nouvelle identité visuelle, une nouvelle raison d'être et une signature de marque Grenoble INP – UGA ont été mises en place.

La transformation est réussie et a créé un esprit de groupe autour de valeurs partagées. Le nouvel institut d'ingénierie et de management propose une offre de formation cohérente.

Volet 4 – Agir en communauté responsable, épanouissante et inspirante

Plusieurs nouveautés sont à noter : un premier plan d'action pour l'égalité professionnelle, un premier bilan complet des gaz à effet de serre, la première centrale photovoltaïque en autoconsommation collective, le premier conseil des transitions, le premier déploiement d'un système de surveillance des SI et la signature d'une convention avec le procureur pour lutter contre les VSS.

Grenoble INP – UGA a réduit de 24 % ses émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2019. L'établissement est labellisé HRS4R et a obtenu 10 millions d'euros au titre du plan de relance immobilier. Il est engagé dans plusieurs classements DD&RS, ainsi que dans la Convention des Entreprises pour le Climat.

Grenoble INP – UGA est un établissement en mouvement, à l'écoute de ses personnels et de ses étudiants, et engagé dans les actions DD&RS.

Volet 5 – Grenoble INP – UGA, établissement composante de l'UGA et partie prenante du groupe INP

L'IDEX a été pérennisé et l'établissement a engrangé de belles réussites aux appels à projets CMA, PEPR, PUI, ou prémat-mat. Il a coorganisé le colloque national Ecocampus 5 à Grenoble, a tenu une conférence sociale et a pérennisé le projet d'université du site.

Le groupe INP a implanté de nouvelles prépas et un nouvel INP à Clermont-Ferrand, et a développé une nouvelle charte graphique qui s'inspire de celle de Grenoble INP - UGA.

Si le statut d'établissement composante est récent et que sa construction a été complexe, la réussite est aujourd'hui partagée. La dynamique au sein du

Groupe INP est intéressante et une politique de collaborations est à l'œuvre avec les réseaux IAE et Polytech.

Bilan du fonctionnement du conseil d'administration

C. GROS

L'enquête sur les instances menée il y a deux ans a permis de réfléchir à la manière de rendre le conseil d'administration plus vivant et plus interactif et d'aboutir aux actions suivantes :

- travailler en amont et revenir à plusieurs reprises sur les sujets importants ;
- mettre en place des délibérations simplifiées afin d'accorder davantage de temps aux échanges en séance ;
- embarquer toutes les parties prenantes, y compris les étudiants ;
- simplifier le fonctionnement avec un site dédié pour que chacun puisse accéder facilement aux documents et ordres du jour ;
- mieux informer les administrateurs avec la transmission des avis des instances et des présentations en amont ;
- rendre plus concrets certains sujets grâce aux visites et aux Conseils d'administration dans les établissements rattachés à Grenoble INP - UGA.

Y. MARECHAL

Deux séminaires, en septembre 2020 et en juillet 2022, ont permis de construire la feuille de route stratégique de Grenoble INP - UGA, dont les objectifs et les indicateurs sont issus également du travail mené au sein des différents conseils, et de lancer, le 19 octobre 2023, le premier Conseil des transitions.

Le Conseil d'administration restreint a consacré près de 40 demi-journées, en quatre ans, à traiter un certain nombre de thématiques, dont toutes les décisions qui concernent les enseignants-chercheurs.

La commission disciplinaire a également été très sollicitée sur ces dernières années.

V. DANJEAN

Comment la continuité des travaux de la commission disciplinaire sera-t-elle assurée entre la mandature actuelle et la nouvelle mandature ?

P. BENECH

La continuité sera assurée par la DGS adjointe et par la coordinatrice des affaires juridiques et institutionnelles qui accompagnent les équipes et recherchent les jurisprudences nationales.

Néanmoins, il n'existe pas, à ce jour, de formations à proprement parler pour les personnes qui siègent dans cette commission disciplinaire alors qu'elle dispose d'un réel pouvoir juridique et que ses décisions peuvent s'avérer lourdes de conséquences pour les étudiants.

Les campagnes de signalement menées par l'établissement se traduisent par un nombre accru d'affaires portées à la connaissance des conseils, dont la charge de travail augmente et qui se professionnalisent dans la mesure du possible.

S. MANCINI

Les affaires récentes ne sont plus seulement le fait de comportements déviants individuels, mais également d'engrenages collectifs. Il faut s'intéresser à la manière dont les étudiants s'organisent et communiquent entre eux.

P. BENECH

Toutes les listes ont été reçues avant le lancement des campagnes, pour rappeler les sanctions encourues et le fait que les responsabilités restent individuelles, même au sein d'un groupe. L'objectif était de juguler dès le départ les comportements déviants et de briser les engrenages.

J.-F. BOUJUT

La section disciplinaire, qui constitue l'ultime recours, a pour objectif de juger et de dire le droit. Elle ne remplace pas le travail d'éducation qui doit être réalisé en amont.

Les membres de la section disciplinaire peuvent se sentir démunis, mais les procédures sont très encadrées et la latitude de décision est faible. En revanche, seule la parole des personnes impliquées peut être entendue, sans possibilité réelle d'investigation.

Un changement de loi est intervenu pendant la mandature et les prévenus peuvent désormais saisir le tribunal administratif après la décision de la commission disciplinaire, ce qu'ils ne se privent pas de faire. Le travail de la section disciplinaire est par conséquent plus difficile, mais il doit également être plus rigoureux. Les décisions sont prises en conscience et en toute honnêteté, par des personnes éclairées.

L. TERRIER

Concernant l'axe 5 relatif à l'intégration de l'établissement comme composante à personnalité morale de l'UGA, il est noté dans les réussites, la tenue d'une conférence sociale. Le résultat me semble plus mitigé, comme cela a été exprimé par toutes les organisations syndicales. Sur de nombreux sujets importants pour les personnels, comme l'emploi des contractuels ou le régime indemnitaire, les politiques de convergence entre Grenoble INP - UGA et l'UGA ne sont pas discutées en conférence sociale et sont décidées sans aucune concertation commune des personnels. Par ailleurs, si le calendrier de toutes les instances est connu un an à l'avance, celui de la conférence sociale est décidé au dernier moment et ne fait pas l'objet d'une programmation annuelle.

A. FARASTIER

La prévention est un sujet majeur et doit cibler les associations et les étudiants. Le travail avec les associations de vie étudiante a été renforcé et ces dernières sont prêtes à coopérer. Pour toucher les étudiants, il est indispensable de s'appuyer sur les écoles. Les échanges entre pairs, avec par exemple les amphithéâtres de sensibilisation à la notion de consentement, permettent à des étudiants de s'adresser à d'autres étudiants. Leur parole prend une autre valeur que de simples informations et conseils dispensés par des administrateurs ou des enseignants.

I. GUILLAUME

Je retiens de ces bilans que la stratégie définie a été exécutée en très grande partie.

Grenoble INP - UGA est un objet unique, qui a comme caractéristique d'être un institut d'ingénierie multispécialités et de management. Il est essentiel de renforcer et d'accélérer toutes les actions communes pour conforter le positionnement remarquable de l'établissement. La participation des étudiants au conseil d'administration est probablement un point d'amélioration pour la prochaine mandature.

b. Rapport filiale IESA 2022 (information)

H.-M. MICHAUD

Les missions fondamentales de l'IESA sont la valorisation et les services à l'établissement. La filiale a connu une modification majeure et peut désormais embaucher des personnels scientifiques étrangers sans limite de durée. La propriété intellectuelle appartient toujours à 100 % à l'établissement et l'IESA est très impliqué dans tous les services mutualisés de valorisation. Il conserve une liaison forte avec les incubateurs.

Les contrats industriels de recherche, les contrats européens et les services à l'établissement sont historiques et inchangés. L'IESA gère notamment la partie financière du club IN'Partners, et la partie RH et financière de la Fondation Grenoble INP. Il réalise le chiffrage, procède aux embauches, achète le matériel et utilise les moyens de recherche de Grenoble INP - UGA pour les contrats industriels.

Pertinence Invest est constitué de deux fonds, respectivement de 3 millions d'euros et de 65 millions d'euros, ce dernier étant dédié aux start-ups œuvrant dans les domaines de compétences de Grenoble INP - UGA. Un troisième fonds sera ajouté prochainement, à hauteur de 100 millions d'euros.

Grenoble INP Invest est une filiale créée il y a quelques années et permet de séparer la partie business de l'investissement dans les start-ups.

L'activité MPW a été lancée récemment, à la suite d'une demande de l'Etat français.

Plusieurs événements importants sont intervenus en 2022 : l'obtention de l'agrément pour l'embauche de scientifiques étrangers sans limite de durée, la fin du doublement du CIR, la mise en place du CICO, le suivi du plan de relance, et les fortes augmentations de prix et délais qu'il a fallu répercuter, parfois difficilement.

Pour 2023, l'IESA concentrera les équipes sur les laboratoires, les partenaires et les industriels. Il s'assurera de la montée en puissance de l'activité MPW et continuera à soutenir les start-ups.

En termes d'activité, le chiffre d'affaires 2022 s'établit à près de 6 millions d'euros. Le carnet de commandes pour les trois années à venir avoisine 17 millions d'euros, avec comme conséquence une provision sur contrats de 6 millions d'euros. La cession de matériel à Grenoble INP - UGA, en 2022, s'élève à 400 000 euros, contre 600 000 euros environ les années précédentes.

Le résultat 2022 est meilleur que celui de l'année précédente, mais reste négatif de 130 000 euros. Il faut cependant tenir compte des provisions sur start-up de 150 000 euros, dont le retraitement permettrait de revenir à un résultat positif. La

moitié de ces provisions devrait pouvoir être récupérée. Une des start-ups de Pertinence Invest sera prochainement vendue à cinq fois son prix d'entrée.

La répartition des contrats, habituellement très équilibrée, a fortement évolué en 2022 avec une part prépondérante des matériaux.

Le service Multi Project Wafer (MPW) consiste à assembler plusieurs designs de puces sur un même wafer, à découper ce wafer et à envoyer ces prototypes de circuits intégrés aux universités, laboratoires de recherche et industriels à un prix attractif. Les principaux fondeurs sont STMicroelectronics, pour environ 60 % à 70 % des volumes, GlobalFoundries, Electronic Marin, AMS et AMF.

De manière synthétique, le client conçoit un circuit et l'envoi au CIME-P. Un premier traitement technique est réalisé pour vérifier que le projet est compatible avec les logiciels des fournisseurs. L'IESA établit le devis client, commande les runs au fabricant et paie le fabricant. Les wafers, une fois fabriqués, sont renvoyés au CIME-P qui les vérifie, réalise la découpe et le montage, avant de les envoyer aux clients.

Le comité de pilotage du service MPW est composé de Grenoble INP – UGA, de CIME-P, de l'IESA, du MESR, de la DGE, du CNFM et du CNRS. Le service gère trois contrats européens et travaille avec 60 clients. Il a bénéficié d'un investissement de 1,6 million d'euros. Les devis clients représentent 3 millions d'euros et les commandes s'établissent à 1 million d'euros.

Grenoble INP - UGA, par statut, est président du comité d'engagement Inovallée. Les participations ont très peu changé.

3. Formation, recherche, valorisation

a. Bilan semestre PISTE (*information*)

D. RIU

Ce semestre est proposé à l'ensemble des élèves de troisième année de Grenoble INP - UGA. Il s'inscrit dans un contexte de dépassement des limites planétaires, qui modifie les attentes des entreprises vis-à-vis des écoles d'ingénieur, que ce soit en termes de réduction des gaz à effet de serre, de limitation des impacts sociaux et environnementaux, de qualifications, de compétences et de métiers, avec notamment le développement de métiers utiles et non délocalisables. Il répond également à une très forte attente des étudiants, désireux d'être formés à ces questions.

Ce semestre est en cohérence avec les nombreux projets de transformation des approches scientifiques et technologiques menés par Grenoble INP – UGA, les projets associatifs des étudiants et la stratégie de l'établissement en vue de favoriser la dynamique de transition.

La formation est orientée autour des nouvelles compétences associées à la transition socio-écologique et co-construite avec les enseignants et les étudiants. La pédagogie est innovante, avec notamment une démarche d'évaluation dont la première étape est une auto-évaluation. Elle se veut source d'inspiration pour d'autres formations.

Elle est basée à 50 % sur des projets et reste fortement liée à la recherche : modélisation de la tenue aux vagues de canicule d'un logement grenoblois rénové faisant appel uniquement à des solutions passives ; conception d'une barrière fluviale anti-déchets ; système de visioconférence low tech ; etc. Elle s'inscrit dans une démarche de science ouverte.

Les points forts de la formation sont :

- la semaine d'intégration pédagogique, autour de la conception d'un objet low tech afin de créer la cohésion de groupe ;
- une pédagogie centrée sur les compétences ;
- une évaluation réflexive des acquis d'apprentissage ;
- une équipe pédagogique très motivée ;
- des étudiants très engagés pour coconstruire, apprendre et partager.

24 places étaient ouvertes en 2021, mais les très nombreuses demandes ont conduit à augmenter la capacité à 36 places en 2022, qui représente la capacité maximale. Le semestre est porté par l'Ense³, mais la moitié des élèves provient d'autres écoles.

Les étudiants de Grenoble IAE ne peuvent pas suivre ce parcours en intégralité faute d'un bagage scientifique et technique suffisant. En revanche, ils interviennent dans PISTE en tant que prestataires, par exemple en tant qu'experts du volet achats dans les projets.

Une seule promotion est aujourd'hui diplômée. Les 18 étudiants ayant répondu à l'enquête sur leur insertion professionnelle occupent tous un poste d'ingénieur, alors que la première promotion était pour la majorité en voie de reconversion, en CDI, sur des fonctions en rapport avec le semestre PISTE (transformation des entreprises, bilans énergétiques, bilans carbone).

I. GUILLAUME

Comment pérenniser cette formation et l'aider à changer d'échelle ?

D. RIU

L'objectif est à l'inverse de n'avoir plus de raison de proposer ce semestre, lorsque tous les laboratoires de recherche et toutes les écoles auront intégré les enjeux socio-écologiques dans leurs activités et formations.

b. Bilan de la CVEC 2022-2023 et répartition de la CVEC 2023-2024 (présenté en CEVU et en CP) (délibération)

A. LE CAPON

Le budget prévisionnel se base sur une estimation du nombre d'étudiants assujettis à la CVEC, soit 7 400 pour Grenoble INP - UGA, et sur la valeur reversée à Grenoble INP - UGA, à hauteur de 60 euros. Le nombre exact d'étudiants et la notification du CROUS sur le montant par étudiant amènent ensuite à le réviser.

Une partie de la CVEC est reversée à l'UGA pour des actions communes et à Valence.

La notification du CROUS, arrivée en juillet, faisait état d'un montant par étudiant supérieur au budget, avec un peu plus de 70 euros. Le nombre exact d'étudiants s'est élevé à 7 234.

L'estimation pour 2023-2024 se base sur un montant par étudiant de 65 euros.

La CVEC est utilisée pour :

- le sport, via le DHEP qui finance du personnel et des actions récurrentes ou spécifiques,
- la vie étudiante, avec des redistributions auprès d'associations étudiantes, la formation d'étudiants impliqués dans ces associations, la sécurisation d'événements étudiants, le versement d'une cotisation à EVE ;
- les aides sociales, au travers d'aides exceptionnelles d'étude et de bons alimentaires ;
- des actions arbitrées au fil de l'eau, qu'il s'agisse de soutien individuel ou d'événements collectifs.

A. FARASTIER

Les actions envisagées en 2024 s'organisent autour de plusieurs axes :

- formation et accompagnement des associations, notamment sur la gestion administrative et financière, actions de sensibilisation et de lutte contre les VSS, sécurisation des événements qui ont lieu à la maison de l'INP (vigiles, distribution de kits de prévention) ;
- prévention et lutte contre les VSS et les stéréotypes de genre, pour tous les étudiants, en soutien aux initiatives portées par les écoles ;
- soutien aux étudiants en précarité (aides financières, bons alimentaires, prêts d'ordinateur) ;
- précarité menstruelle et dépannage, en soutien également aux initiatives portées par les établissements ;
- accompagnement des étudiants par une psychologue, en partenariat avec deux psychologues privés.

La délibération suivante est proposée au conseil d'administration :

« Le conseil d'administration approuve le bilan de la CVEC de l'année 2022-2023. »

La délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés.

La délibération suivante est proposée au conseil d'administration :

« Le conseil d'administration approuve la répartition budgétaire de la CVEC pour l'année 2023-2024. »

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

c. Application de frais extracommunautaires à la Prépa des INP pour la rentrée 2024 (présenté en Bureau, CEVU et en CP) (délibération)

I. SCHANEN

En 2020, le principe d'exonération partielle avait été approuvé. Il est aujourd'hui demandé que l'application des droits d'inscription différenciés soit mise en œuvre à compter de la rentrée universitaire 2024. En effet, toutes les Prépas des INP n'ont pas pu procéder à l'exonération partielle des droits d'inscription, notamment celle de Nancy qui dépend de l'université de Lorraine. La Prépa des INP de Grenoble n'est pas non plus dans ce schéma de droit, même si l'exonération a été accordée par dérogation.

En outre, l'analyse des étudiants étrangers montre que l'exonération n'est pas adaptée dans la majorité des cas et que ces étudiants auraient pu payer leurs droits d'inscription. Leur exonération d'office constitue une inégalité de traitement vis-à-vis d'autres élèves pour lesquels l'exonération serait davantage justifiée.

Cette modification permet de converger vers une égalité de traitement des étudiants extracommunautaires au sein de Grenoble INP – UGA, avec un risque faible d'une diminution des effectifs de la Prépa de Grenoble. En effet, les étudiants extracommunautaires proviennent essentiellement de lycées privés dont les tarifs se situent entre 5 000 et 8 500 euros par an. La Prépa de Grenoble resterait par conséquent attractive. La Prépa de Nancy a d'ailleurs conservé ses effectifs extracommunautaires malgré une attractivité plus faible que celle de Grenoble.

Environ dix élèves sont concernés. Quatre ou cinq proviennent de lycées étrangers, majoritairement du Maroc, et le reste de lycées français.

J. MIKAC

Cette décision ne va-t-elle pas à contre-courant du travail réalisé par le Conseil d'administration pour diversifier le recrutement ? N'envoie-t-elle pas le message que les étudiants qui ne sont pas dans des lycées privés et ne peuvent pas payer les droits d'inscription ne sont pas les bienvenus ?

I. SCHANEN

Le coût de l'inscription au concours de la Prépa des INP, de 85 euros, peut s'avérer une barrière financière importante dans certains pays, et seuls les lycéens français boursiers en sont exonérés. De ce fait, les lycéens extracommunautaires dans la situation que vous évoquez sont extrêmement rares. Je n'en ai jamais vu depuis dix ans.

Si cette situation se produisait, chaque étudiant de la Prépa des INP est suivi par un tuteur et la question de leurs conditions de vie et de travail est posée dès les premiers rendez-vous. Si des difficultés financières étaient détectées, nous serions en mesure d'y remédier.

J. MIKAC

Que deviennent nos partenariats stratégiques, par exemple avec la Prépa d'Abidjan ?

I. SCHANEN

La Prépa d'Abidjan fonctionne sur le modèle de la Prépa des INP, mais elle ne fait pas partie du réseau. Elle recrute au niveau local, via le lycée français d'Abidjan, et demande des droits d'inscription autour de 9 000 euros par an, dont certains étudiants sont exonérés via le soutien du gouvernement ivoirien ou celui d'industriels. Ces étudiants, s'ils arrivent ensuite dans les écoles d'ingénieurs françaises, sont ensuite exonérés des droits extracommunautaires grâce au partenariat entre Grenoble INP et cette Prépa.

L. TERRIER

Cette proposition, issue d'une loi qui s'intitule pourtant « Bienvenue en France », est en contradiction flagrante avec les valeurs affichées par l'établissement.

Dans la mesure où seuls dix étudiants sont concernés, l'enjeu administratif et financier n'est que symbolique. Appliquer les valeurs de Grenoble INP - UGA devrait plutôt favoriser la venue d'étudiants qui n'ont pas les moyens de payer les droits d'inscription.

I. SCHANEN

Les droits d'inscription de ces dix étudiants extracommunautaires représentent un montant équivalent à celui de la taxe d'apprentissage. Dans le contexte budgétaire actuel de l'établissement, ce n'est pas négligeable, et s'en priver revient à pénaliser la formation de tous les étudiants, au profit d'étudiants extracommunautaires qui n'ont pas de difficultés financières.

Si un étudiant étranger n'avait pas les moyens de régler les droits d'inscription, nous en serions alertés et nous lui apporterions toute l'aide nécessaire.

S. MANCINI

Le même argument est avancé pour augmenter les frais d'inscription de tous les étudiants à Grenoble INP - UGA. Il nous a été dit, je cite, qu'il n'y aurait pas de problème à les faire payer davantage puisqu'ils sont issus de classes favorisées. Je ne comprends pas cet argument étrange, voire inquiétant à long terme puisqu'il pourrait conduire à supprimer toutes les exonérations.

Cette décision manque en outre de cohérence avec les plans stratégiques de l'établissement prônant l'ouverture internationale, la RSE et le développement durable.

P. BENECH

Nous n'avons voté aucune augmentation des frais d'inscription depuis quatre ans.

S. MANCINI

Des directeurs d'école en parlent pourtant en ces termes en assemblée générale.

P. BENECH

L'objectif n'est pas de faire payer tous les étudiants, mais de faire payer ceux qui en ont les moyens. Les élèves en difficulté sont aidés et continueront à l'être, grâce à la relation attentive nouée entre chaque élève et son tuteur.

Par ailleurs, les universités qui exonèrent les étudiants extracommunautaires de droits d'inscription en comptent généralement très peu, alors que les écoles d'ingénieurs en accueillent beaucoup plus, en pourcentage.

Enfin, cette exonération nous met en porte à faux vis-à-vis des autres Prépas des INP.

Y. MARECHAL

La règle proposée est d'appliquer des frais d'inscription de 3 700 euros à tous. La dérogation envisagée initialement pour la Prépa des INP n'a pas montré l'intérêt que nous pensions qu'elle aurait et nous souhaitons par conséquent revenir sur cette dérogation, sans que cela nous empêche d'aider des étudiants le cas échéant.

J. MIKAC

Vous arguez du fait que les autres Prépas n'ont pas suivi notre logique d'exonération, mais avez-vous essayé de les convaincre ?

P. BENECH

Nancy n'est pas un établissement, mais dépend de l'Université de Lorraine, qui ne lui a pas laissé le choix.

La délibération suivante est proposée au conseil d'administration :

« Le conseil d'administration approuve la mise en application des droits d'inscription différenciés pour les étudiants extracommunautaires inscrits à La Prépa des INP en 1^{ère} année, à compter de la rentrée universitaire 2024.

Cette règle s'appliquera également aux élèves de 2^{ème} année à compter de la rentrée universitaire 2025. »

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés

- d. Recrutement 2024 : nombre de places dans les écoles mises aux concours** (présenté en Bureau, CEVU et en CP) (**délibération simplifiée**)

- e. Trouver mon master : validation des critères, des places et des attendus pour l'année universitaire 2024-2025** (présenté en CEVU et en CP) (**délibération simplifiée**)

- f. Règlement des admissions de la Prépa des INP 2023-2024** (présenté en CEVU et en CP) (**délibération simplifiée**)

- g. Création de la Fédération de recherche Chocodyn** (présenté en CS) (**délibération simplifiée**)

h. Création de la Fédération de recherche OLIMPICS autour de la Physique pour le vivant (présenté en CS) (délibération simplifiée)

4. Affaires financières

a. Consolidation des comptes 2022 (présenté en CP) (délibération)

H. HEMART

Le périmètre de consolidation comprend Grenoble INP - UGA, INPG Entreprise, Grenoble INP Invest et la Fondation Partenariale Grenoble INP.

Au total, le résultat net consolidé de l'ensemble du groupe s'élève à 1,521 million d'euros, hors facturations intra-groupe. Il était de 3,233 millions d'euros en 2021.

Différents retraitements ont été opérés : la neutralisation des cessions internes d'immobilisation, lorsque INPG Entreprise SA cède à titre gratuit à Grenoble INP – UGA des immobilisations dont la valeur nette comptable dans ses comptes est non nulle ; le retraitement des différentes modalités de décompte des contrats, entre la SA et Grenoble INP - UGA ; l'annulation des mouvements de provision sur titres ; les impôts différés. Ces différents retraitements sont effectués par un cabinet spécialisé, sous le contrôle des commissaires aux comptes.

Le bilan consolidé n'est donc pas la somme des différents bilans, mais permet d'arriver à un résultat global prenant en compte ces retraitements.

B. CELSE

La certification concerne le périmètre des comptes consolidés, étant entendu que chacune des entités ont également été certifiées de manière individuelle, soit par le cabinet KPMG, soit par le cabinet Mazars.

Les opérations intra-groupes sont neutralisées et l'harmonisation des comptes entre les différentes sociétés est réalisée. Des écritures spécifiques aux règles et méthodes comptables des comptes consolidés applicables en France sont éventuellement passées, pour aboutir finalement aux comptes de résultat, bilans et annexes.

Mon confrère de KPMG et moi-même avons validé ces différentes étapes et certifions purement et simplement les comptes qui vous ont été présentés.

S. MANCINI

Les entités extérieures affichent désormais des résultats positifs. Ces derniers sont-ils appelés à durer ?

Y. MARECHAL

La Fondation Partenariale est effectivement dans une stratégie de redressement, avec un résultat négatif de 17 000 euros en 2022, un résultat qui devrait être négatif de 3 ou 4 000 euros en 2023, et un résultat attendu en positif pour 2024. L'IESA connaît une dynamique similaire.

N. ROUX-FOUILLET

Le résultat a été divisé par deux entre 2021 et 2022, en partie en raison de la reprise sur amortissements et provisions d'exploitation. A quoi correspond cette ligne ?

H. HEMART

Différents éléments peuvent la composer, notamment la sortie des biens en cours d'inventaire et leur amortissement, ou la quote-part de financement. Je vous renverrai les éléments précis présentés lors des comptes financiers de l'établissement puisque ces reprises, compte tenu de leur montant, ne peuvent concerner que l'entité consolidante.

P. BENECH

Des provisions sont effectuées pour faire face à des dépenses liées au patrimoine. Certaines dépenses n'ont pas été effectuées, d'où des reprises sur provisions.

De même, certains gros équipements sont remplacés avant la fin de leur amortissement, avec une reprise de provision qui vient généralement diminuer le coût du nouvel équipement.

La délibération suivante est proposée au conseil d'administration :

« Le conseil d'administration approuve la présentation des comptes consolidés de l'exercice 2022. »

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

b. Budget rectificatif n° 2 2023 (présenté en Bureau, CP) (délibération)**A. SCORDEL**

Le budget rectificatif est établi après les remontées des écoles. Le résultat serait déficitaire, mais de 3,4 millions d'euros et non plus de 4,5 millions d'euros. Cette amélioration se décompose entre une masse salariale inférieure de 600 000 euros par rapport à la prévision et une augmentation de recettes de 500 000 euros, notamment sur la subvention pour charge de service public.

Le fonds de roulement est par conséquent en amélioration, de 10 millions d'euros par rapport au budget initial 2023. Le nombre de jours de fonctionnement était prévu à 38 jours et passe à 51 jours. Le nombre de jours de trésorerie remonte de 72 à 77.

I. GUILLAUME

D'où provient la baisse de 10 millions d'euros de la ligne « autres subventions » ?

A. SCORDEL

Elle correspond à des déprogrammations de contrats de recherche et de formation, pour lesquels des produits étaient prévus, mais cette diminution s'observe également du côté des dépenses.

Le budget rectificatif n° 2 2023 n'a pas suscité de remarques particulières en commission permanente.

La délibération suivante est proposée au conseil d'administration :

« Budget rectificatif n° 2 2023

Article 1-

Le conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes pour Grenoble INP – UGA :

- 1 052 ETPT sous plafond et 226 ETPT hors plafond (total 1 278 ETPT)
- - 13 907 272 € d'autorisations d'engagement dont :
 - - 6 021 263 € personnel
 - - 3 966 374 euros en fonctionnement
 - - 3 916 636 ~en investissement

Le montant total des autorisations d'engagement est donc porté, après ce budget rectificatif, à 146 394 275 €.

- - 18 752 046 € de crédits de paiement, dont :
 - - 6 021 263 € en personnel
 - - 453 353 € en fonctionnement
 - - 12 277 430 € en investissement

Le montant total des crédits de paiement est donc porté, après ce budget rectificatif, à 153 118 508 €.

- - 10 620 581 € de prévisions de recettes
- + 18 752 046 € de solde budgétaire pour ce budget rectificatif. Le solde budgétaire est donc porté, après ce budget rectificatif, à – 12 514 146 €.

Article 2-

Le conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires suivantes pour l'ensemble de Grenoble INP – UGA, SACD compris :

- 27 968 616 € de trésorerie (soit une variation de 10 063 380 € par rapport au Budget Initial 2023)
- - 3 440 428 € de résultat patrimonial (soit une variation de - 988 432 € par rapport au Budget Initial 2023)
- - 1 148 412 € de capacité d'autofinancement (soit une variation de – 988 432 € par rapport au Budget Initial 2023)
- 18 708 415 € de fonds de roulement (soit une variation de 10 023 272 € par rapport au Budget Initial 2023)

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération. »

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

c. Budget 2024 (présenté en Bureau, CP) (délibération)**A. SCORDEL**

Le budget initial fait état d'un résultat déficitaire de 3 millions d'euros, en amélioration par rapport au budget rectificatif de 2023 grâce à :

- un gain sur les recettes de 2,6 millions d'euros ;
- un gain sur les dépenses de fonctionnement de 0,6 million d'euros ;
- des dépenses supplémentaires de masse salariale pour 1,9 million d'euros ;
- un solde négatif de dotations et provisions de 0,3 million d'euros ;
- un écart négatif entre les conventions.

Le montant de la trésorerie finale redescend à 14 millions d'euros, avec 7,7 millions d'euros de fonds de roulement. Les ratios, en nombre de jours, sont dégradés par rapport au Budget Initial 2023, avec 17 jours pour le fonds de roulement et 31 jours pour la trésorerie, sachant que les seuils d'alerte sont respectivement de 15 et de 30.

Y. MARECHAL

Les deux dernières années ont effectivement été plus difficiles que les années précédentes, sachant qu'un changement de périmètre de près de 20 millions d'euros interviendra en 2024.

La ventilation des dépenses en 2024 montre que la masse salariale représente 66 % du total, soit 120 millions d'euros sur 182 millions d'euros. Le fonctionnement et l'investissement représentent respectivement 41 millions d'euros (23 %) et 20 millions d'euros (11 %).

Pour mémoire, le montant total des dépenses s'élevait à 133 millions d'euros en 2019, dont 83 millions d'euros de masse salariale. L'augmentation de 40 millions d'euros s'explique pour moitié par l'intégration de l'IEA et pour moitié par l'accroissement d'activité de Grenoble INP - UGA.

Concernant les recettes 2024, la dotation de l'Etat représente 60 % des recettes et ne couvre pas la totalité des dépenses de la masse salariale. 34 % des recettes sont des recettes propres. En 2019, la dotation représentait 61 %. Ce pourcentage s'érode lentement, mais de manière constante. 34 millions d'euros proviennent de contrats de recherche, mais également, pour une part désormais importante, de contrats de formation.

La masse salariale, dans les budgets initiaux, est passée de 81,189 millions d'euros en 2023 à 100,773 millions d'euros en 2024. La croissance, à isopérimètre, atteint 2 millions d'euros, dont 1,1 million d'euros imposés à l'établissement et financés, 0,8 million d'euros de mesures qui s'imposent à l'établissement, sans financement, et 0,7 million d'euros de mesures liées à la politique de ressources humaines de l'établissement (alignement de régime entre titulaires et non titulaires et valorisation de la campagne d'emploi 2024), auxquels il faut soustraire 0,6 million d'euros de correction de dépenses prévues en 2023.

Les dépenses de fonctionnement reviennent à la hauteur de celles de 2022, soit 27 millions d'euros, en hausse de 3,8 % par rapport aux dépenses 2023. Cette augmentation constitue en réalité un budget d'austérité compte tenu de l'évolution de coûts de l'énergie, des divers achats récurrents et de l'augmentation de la masse salariale des personnels extérieurs dont les salaires ont suivi l'évolution du point d'indice.

La dotation versée par l'Etat intègre le transfert d'environ 200 postes et atteint 103 millions d'euros, dont 9,1 millions d'euros de fonctionnement, en hausse de

100 000 euros par rapport à 2023, alors que la seule inflation représente un surcoût de fonctionnement de plus d'un million d'euros.

Les recettes propres sont en augmentation de 0,9 million d'euros sur un an et de 2,4 millions d'euros depuis 2021. Corrigées de l'activité du CMP, qui a été fermé depuis 2022, ces recettes propres sont en progression régulière.

Les recettes affectées de contrat sont en augmentation de 6 millions d'euros par rapport au BI 2023 pour le fonctionnement, en raison notamment des contrats AMI-CMA côté formation et des contrats ANR côté recherche. Elles sont en revanche en retrait de 4 millions d'euros côté investissement, avec notamment des projets patrimoniaux qui se terminent.

Le budget est par conséquent attendu en déficit en 2024. Il est sensiblement identique à celui de 2023, mais il a nécessité un important travail de réduction des coûts de fonctionnement et d'investissement, de manière à préserver les ressources humaines.

Les difficultés rencontrées par l'établissement s'expliquent par les dépenses non couvertes, qui augmentent de 4,2 millions d'euros en 2024, en raison de l'inflation qui reste proche de 5 %, de l'énergie et des travaux, qui subissent des hausses extrêmement fortes, et des dépenses de masse salariale, dont les mesures s'appliquent en partie sans financement.

Ces dépenses non couvertes que l'établissement ne peut pas financer totalement se cumulent d'année en année. En outre, le transfert de la masse salariale ne s'est pas accompagné par le transfert du fonds de roulement correspondant. Le fonds de roulement de Grenoble INP - UGA s'est par conséquent largement dégradé.

Sur les trois dernières années, la plupart des écoles d'ingénieur et des universités, qui étaient bénéficiaires en 2021, sont désormais déficitaires. Le modèle de Grenoble INP - UGA est de moins en moins viable, et serait intenable par n'importe quelle entreprise : les dépenses de masse salariale sont imposées, non maîtrisées et non couvertes par la dotation ; les dépenses de fonctionnement augmentent et ne sont pas couvertes ; les « clients » ne paient pas les nouvelles charges puisque les droits d'inscription n'ont pas augmenté depuis dix ans.

Grenoble INP – UGA a augmenté sa part de recettes propres de dix points depuis 2020. Cette dernière atteint près de 40 %, mais la marge de manœuvre devient quasiment nulle.

P. BENECH

Le seul point rassurant est de constater que tous les établissements sont dans la même situation, ce qui devrait obliger l'Etat à réagir afin d'éviter, par exemple, la fermeture de certaines antennes universitaires. Ce n'était pas le cas il y a huit ans lorsque Grenoble INP - UGA a dû mettre en place un plan de retour à l'équilibre.

L'Etat, par sa politique de dotation insuffisante, oblige les universités et les établissements à puiser dans leur fonds de roulement, sans tenir compte de la raison pour laquelle ces fonds de roulement ont été constitués. Grenoble INP - UGA, par exemple, sera obligé de puiser dans son fonds de roulement pour compenser

ces déficits budgétaires successifs, alors qu'il devait servir à financer la reconstruction du bâtiment incendié.

Grenoble INP - UGA résiste pour l'instant car l'établissement était bien tenu et car le rectorat nous donne le droit de puiser dans le fonds de roulement, d'autant que le déficit n'est pas dû à des erreurs de gestion, mais à des charges exogènes.

J. MIKAC

Ces charges exogènes non financées s'élèvent à 4 millions d'euros, mais le déficit affiché par l'établissement est de 3 millions d'euros. Dans la mesure où tous les établissements français sont dans la même situation, n'aurions-nous pas eu intérêt à afficher le déficit réel ?

Y. MARECHAL

Nous avons souhaité transmettre une situation financière la plus honnête possible et la plus proche possible de l'équilibre à la mandature suivante.

S. MANCINI

La situation est très sombre, d'autant que les personnels ne peuvent que souhaiter que la revalorisation du point d'indice se poursuive. Quelle vision porte notre ministère de tutelle pour les prochaines années ?

P. BENECH

La vision et le pilotage du budget sont portés par Bercy. Notre ministère de tutelle est bienveillant et dépense tout son budget pour aider les établissements et universités.

Je ne pense pas que la revalorisation du point d'indice se poursuive, car le gouvernement sait que les caisses sont vides et que l'ultime solution sera la fermeture de filières.

Cela fait longtemps que les établissements demandent des visions budgétaires pluriannuelles, mais le budget de l'Etat est par nature annuel. Nous recevons par exemple encore aujourd'hui des recettes pour l'année 2023, ce qui rend très difficile toute prévision de dépenses. Les réserves peuvent jouer un rôle d'amortisseurs, mais encore faut-il qu'elles soient présentes.

J.-F. BLOCH

Concernant l'augmentation des prix, celui de l'énergie est-il négociable ? Certains projets de construction sont-ils à arrêter ? Plus globalement, quel est notre degré de liberté ?

Y. MARECHAL

Nous favorisons les projets qui nous permettront, à terme, de réduire nos dépenses. Nous souhaitons sortir du gaz et privilégions la construction de centrales photovoltaïques, au détriment par exemple du changement des fenêtres, qui est très onéreux par rapport au gain financier qu'il rapporte.

La diminution de notre fonds de roulement et l'augmentation des prix que nous n'avons pas les moyens de contrer fragilisent les projets en cours. Le projet 3SR et le projet de reconstruction de l'ESISAR sont maintenus, mais ils sont adossés à une amélioration du résultat de Grenoble INP - UGA.

I. GUILLAUME

Quelles sont, de l'autre côté, les recettes sur lesquelles un établissement comme Grenoble INP - UGA peut agir ?

Y. MARECHAL

Les recettes sur contrats correspondent aux dépenses et ne constituent donc pas un levier d'action.

Concernant les recettes hors contrats, les droits d'inscription de Grenoble INP – UGA sont beaucoup moins élevés que ceux de Toulouse INP, alors que la structure est plus petite. Pour les étudiants extracommunautaires, les droits d'inscription ne représentent que 11 % du coût réel.

La formation continue augmente progressivement, de même que la taxe d'apprentissage, mais les opportunités de développement restent limitées.

La délibération suivante est proposée au conseil d'administration :

« *Budget initial 2024*

Article 1 :

Le conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes pour Grenoble INP – UGA :

- 1 288 ETPT sous plafond et 335 ETPT hors plafond (total 1 579 ETPT)
- 184 144 467 € d'autorisations d'engagement, dont :
 - 121 176 897 € en personnel
 - 41 846 229 € en fonctionnement
 - 21 121 341 € en investissement
- 183 540 425 € de crédits de paiement, dont :
 - 121 176 897 € en personnel
 - 42 081 119 € en fonctionnement
 - 20 282 410 € en investissement
- 167 348 704 € de prévisions de recettes
- - 16 191 721 de solde budgétaire

Article 2 :

Le conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires suivantes pour l'ensemble de Grenoble INP – UGA, SACD compris :

- 14 024 876 € de trésorerie (soit une variation de – 13 943 940 € p : au Budget après BR 2023)
- - 2 936 837 € de résultat patrimonial
- - 351 643 € de capacité d'autofinancement
- 7 780 740 € de fonds de roulement (soit une variation de – 10 927 675€ par rapport au Budget après BR 2023)

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération. »

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

- d. Plan pluriannuel d'investissement (PPI) immobilier – mise à jour**
(présenté en Bureau, CP) (délibération simplifiée)

- e. Plan pluriannuel d'investissement (PPI) informatique – mise à jour**
(présenté en Bureau, CP) (délibération simplifiée)

- f. Validation des modalités de recouvrement** *(présenté en CP)*
(délibération simplifiée)

- g. Achat de matériel et vente avec le laboratoire IMEP-LAHC** *(présenté en CP)*
(délibération simplifiée)

- h. Admission en non-valeur** *(présenté en CP)* **(délibération simplifiée)**

5. Ressources humaines

- a. Rapport social unique (RSU) et de la base de données sociale 2022**
(présenté en Bureau, CSA et en CP) (délibération)

I. PARISSIS

Le rapport est accessible sur internet et l'intranet.

Concernant les effectifs, le nombre d'hommes est deux à trois fois supérieur à celui des femmes chez les enseignants et les contractuels de recherche. Cette disparité est inversée chez les IATS.

L'âge moyen des enseignants et IATS de Grenoble INP – UGA est de 46 ans. Il est stable depuis quatre ans.

La masse salariale est en évolution constante, et particulièrement en 2022 en raison de la revalorisation du point d'indice.

Le nombre d'accidents de travail déclarés est relativement variable d'une année à l'autre, de même que le nombre de jours d'arrêt qui dépend essentiellement de la gravité. Les causes sont principalement les chutes et les accidents de manutention.

180 agents ont déposé des jours sur leur compte épargne temps en 2022, avec un total de jours stockés au 31 décembre 2022 de 6 105. La diminution du nombre de jours stockés sur le CET pour les personnels de catégorie A s'explique par les départs en retraite.

Le nombre d'agents ayant eu au moins un arrêt de travail en 2022 est en très forte augmentation.

E. PASTUREL

Différentes études montrent que l'absentéisme a augmenté dans l'ensemble des entreprises privées et des structures publiques où, en moyenne, 42 % des salariés ont été arrêtés au moins un jour en 2022, contre 34 % l'année précédente.

I. PARISSIS

Le télétravail augmente régulièrement, toutes catégories confondues, avec cependant une augmentation plus faible pour les personnels de catégorie C dont les activités peuvent moins facilement être réalisées à distance.

Le personnel en situation de handicap dans l'établissement représente 4,88 % de l'effectif total. Ce taux est en augmentation régulière, sachant que l'objectif fixé par l'Etat est de 6 %.

Concernant la formation des personnels, hors PerForm, le nombre d'agents formés est en augmentation de 542 à 584. Le nombre de jours de formation est également en augmentation, de 1 559 à 1 627. Le budget formation est généralement réalisé à quasiment 100 %.

S. MANCINI

L'âge moyen masque des disparités par fonction et par statut. La moyenne d'âge des enseignants chercheurs a ainsi augmenté de deux ans. Celle des fonctionnaires s'élève à 50 ans, soit 4 ans de plus que la moyenne d'âge de l'établissement.

Un certain nombre de blocages expliquent cette situation, notamment la réforme de l'âge de départ en retraite. Ses impacts ont-ils fait l'objet d'une évaluation prospective ?

E. PASTUREL

Les RH travaillent en effet à une déclinaison de la pyramide des âges par fonction et statut de manière à mieux anticiper les mouvements, notamment les départs en retraite.

I. ZIN TOMASINO

Le nombre de personnels de catégorie A ayant bénéficié d'une formation est très supérieur à celui des personnels de catégorie C, mais il serait intéressant de disposer de la part de chaque catégorie dans l'effectif total.

E. PASTUREL

60 à 70 personnes relèvent de la catégorie C sur un effectif total de 1 310. Il est inévitable que les catégories A et B soient davantage représentées dans les formations.

I. GUILLAUME

Je vous laisse prendre connaissance, avant de procéder au vote, de l'avis du CSA, avec six voix favorables et un certain nombre de commentaires.

La délibération suivante est proposée au conseil d'administration :

« Le conseil d'administration approuve le rapport social unique 2022. »

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

I. GUILLAUME

Je vous informe que Madeleine Zalkind a donné pouvoir à Jan Mikac.

**b. Campagne emploi 2024 (présenté en Bureau, CSA et en CP)
(délibération)****I. PARISSIS**

Je vous rappelle le cadrage établi pour cette campagne emploi 2024 :

- enseignants et enseignants-chercheurs
 - remplacement des départs (retraite, promotion) ;
 - identification du vivier local et externe ;
 - pas de concours en décalage de phase ;
 - remplacement possible de nouveaux départs en disponibilité (par des ATER ou des contractuels).
- IATS
 - pas de création nette ;
 - transformations possibles (changement de corps du poste, changement de niveau RIFSEEP) ;
 - postes sur ressources propres composantes.

Dix postes sont ouverts au concours de professeur des universités, dont trois postes relevant de l'article 46.3, avec un vivier de candidats locaux relativement important, et un poste relevant de l'article 49.2, pour les professeurs agrégés. Pour ce dernier poste, un concours spécifique a lieu au niveau national et les personnes arrivent dans les composantes ayant ouvert ce concours par ordre de priorité. Les composantes ne peuvent pas choisir le profil de la personne, d'où la mention « en cours de définition » pour l'intitulé du poste.

Seize postes sont ouverts au concours de maître de conférences, dont deux postes de professeurs agrégés qui seront transformés en postes de maîtres de conférences.

Cinq postes sont ouverts au recrutement de PRAG et PRCE.

Un poste de professeur associé à 50 % est transformé en poste de professeur associé à 100 %.

Quatorze recrutements d'ATER sont prévus, selon les besoins identifiés, avec la possibilité d'ouvrir des postes supplémentaires en cas de vacance temporaire.

Les transformations de postes IATS concernent en très grande majorité des promotions. Trois modifications de groupe RIFSEEP sont également présentées.

Douze postes sont ouverts au concours IATS, deux postes ayant été supprimés puisque le concours 2023 s'est révélé fructueux.

Enfin, une ouverture de promotion d'un bénéficiaire de l'obligation d'emploi porte sur un poste de technicien en gestion administrative.

La campagne d'emploi 2024 est ambitieuse, en partie en raison de l'intégration de Grenoble IAE et de Polytech Grenoble, mais également en raison du remplacement des départs en retraite.

Je vous donne lecture du commentaire du CSA : « *Il y a cette année 10 rehausses en BAP J et rien ailleurs. On constate une volonté de montée en compétences de la BAP J ; ce n'est pas une mauvaise chose en soi, mais il faudrait que cette politique fasse l'objet d'une discussion claire. Politique à formaliser.* »

L. TERRIER

Le CSA a effectivement constaté que les rehausses de poste et de primes de fonctions concernaient essentiellement des BAP J et souhaiterait que l'établissement mette en œuvre une politique de GPEC globale.

I. PARISSIS

Nous y travaillons.

V. DANJEAN

La campagne d'emploi des enseignants-chercheurs de Grenoble INP - UGA est désynchronisée par rapport à celle de l'UGA, ce qui rend le travail très difficile dans les pôles et laboratoires communs.

I. PARISSIS

Le problème a été identifié, des deux côtés, et nous travaillons avec l'UGA à la fois sur le calendrier des concours et sur celui de la campagne d'emploi afin de mieux les articuler et les synchroniser.

La délibération suivante est proposée au conseil d'administration.

« *Le conseil d'administration :*

- *approuve pour 2024 la proposition d'ouverture de :*
 - *10 concours de professeurs des universités*
 - *16 concours de maîtres de conférences*
 - *6 concours d'ingénieurs d'études*
 - *3 concours d'assistants ingénieurs*
 - *3 concours de techniciens et une possibilité de promotion technicien par voie de détachement (décret 2020-569)*
 - *4 recrutements PRAG et PRCE, plus un susceptible d'être vacant*
 - *14 recrutements ATER plus des susceptibles d'être vacants en cas de vacances temporaires et recrutements enseignants et enseignants-chercheurs infructueux*
- *Approuve la création d'un poste et la transformation de corps de 11 postes IATS, ainsi que la transformation du professeur associé à 50 % en professeur associé à 100 % tel que présenté en séance.* »

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

c. Modification du règlement de gestion des contractuels (présenté en CSA et en CP) (délibération)

I. PARISSIS

Le règlement de gestion permet de poser un cadre commun de recrutement et d'évolution de carrière et de rémunération des personnels contractuels. Il a pour objectifs de renforcer la qualité et l'attractivité de tous les recrutements, de fidéliser les personnels par des conditions de travail de qualité, et de simplifier et revoir les processus de gestion RH.

La principale problématique concerne la prise en compte de l'ancienneté au moment du recrutement, qui s'avère fastidieuse et présente des incohérences. Les règles de calcul sont très précises, mais elles détaillées et complexes, et sont à appliquer pour des dizaines de recrutements par an, que ce soit pour des CDD d'un mois, des CDD de douze mois ou des CDI. Elles génèrent en outre un phénomène incohérent puisque les agents contractuels voient la reprise de leur ancienneté baisser à chaque changement d'employeur public.

Il est par conséquent proposé de maintenir l'ancienneté publique d'un agent lors de son recrutement. Cette disposition a déjà été adoptée à l'UGA fin 2022. L'étude de l'impact financier de cette modification donne les résultats suivants, sur un échantillon de 45 recrutements : pas d'impact dans 69 % des cas ; gain d'un échelon dans 29 % des cas ; gain de deux échelons dans 2 % des cas.

Les autres modifications apportées sont réglementaires et il ne peut y être dérogé.

Les discussions avec les organisations syndicales ont abouti à un constat de désaccord.

J. MIKAC

Concernant la reconnaissance de l'ancienneté, le Conseil d'administration de juin 2017 a posé le principe qu'un agent contractuel ne perçoit pas de rémunération supérieure à un agent titulaire lors du recrutement. Ce principe explique la complexité des règles de reprise de l'ancienneté des agents contractuels.

Or les nouvelles règles vont venir en contradiction avec ce principe et rendront le statut de contractuel plus intéressant que celui de fonctionnaire.

Lors du Conseil d'administration de juin 2023, il avait été convenu qu'une discussion du texte présenté était nécessaire. Or le texte d'aujourd'hui est rigoureusement identique à celui sur lequel trois CSA successifs ont rendu un avis négatif.

Nos remarques sont par conséquent les mêmes également.

- La proposition introduit une inégalité entre contractuels et fonctionnaire, hors recrutement, en défaveur des fonctionnaires.
- Elle introduit également une inégalité de traitement entre les agents contractuels, dans la mesure où les 45 agents recrutés cette année seront moins bien traités que ceux recrutés l'année prochaine, et arriveront à la même ancienneté malgré des parcours différents.

- La disparité entre la facilité et l'attractivité de recrutement des contractuels et les difficultés de recrutement des fonctionnaires fait peser, à terme, un risque d'un service public de contractuels.

Les organisations syndicales présentent par conséquent une proposition alternative. A court terme, elles souhaitent que les règles de reprise d'ancienneté proposées ce jour soient rejetées. A moyen terme, il semble nécessaire que le régime de reconnaissance d'ancienneté lors de l'embauche des contractuels établi par Grenoble INP – UGA soit applicable et appliqué par tous ses partenaires.

L'argument de la mesure déjà votée à l'UGA est exact, mais les syndicats la regrettent déjà et cherchent à provoquer un second vote pour l'abolir.

L. TERRIER

J'ajouterai que ce sujet n'a pas été abordé en conférence sociale et n'a pas fait l'objet d'une discussion globale au niveau du site.

Par ailleurs, je précise que nous sommes les représentants des salariés de Grenoble INP - UGA, qu'ils soient contractuels ou titulaires, et que nous avons toujours œuvré pour que les conditions de rémunération soient identiques. En revanche, en aucun cas, les conditions de recrutement et d'emploi des contractuels ne doivent être plus favorables que celles des titulaires.

I. PARISSIS

Il me semble que nous avons constaté, ensemble, que la proposition alternative n'était pas réaliste et qu'il était par exemple impossible de discuter en ce sens avec le CNRS.

Par ailleurs, une grande partie des postes dont nous venons de discuter ne sont pas éligibles à un recrutement de fonctionnaire.

Enfin, la progression de carrière des contractuels est plus lente. Un titulaire et un contractuel recrutés avec la même ancienneté ne resteraient pas longtemps au même niveau, et un titulaire recruté avec une ancienneté moindre rattraperait rapidement le contractuel. Les modifications apportées au règlement ne concerneront que quelques personnes.

J. MIKAC

Les modifications seront néanmoins inscrites dans le règlement des contractuels et seront opposables à l'établissement.

I. GUILLAUME

Je vous informe que Jean-Francis Bloch a donné pouvoir à Irina Ionica.

La délibération suivante est proposée au conseil d'administration :

« Le conseil d'administration approuve les propositions de modifications du règlement de gestion des contractuels. »

La délibération recueille neuf voix défavorables, deux abstentions et quinze voix favorables. Elle est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

I. PARISSIS

Nous finissons sur ce constat de désaccord et d'incompréhension avec les organisations syndicales, mais je tenais à souligner que nous avons beaucoup échangé, de manière très positive, et beaucoup construit pendant ces deux mandatures.

- d. **Actualisation du référentiel de rémunération des agents contractuels** *(présenté en CSA et en CP) (délibération simplifiée)*

- e. **Revalorisation du RIFSEEP** *(présenté en Bureau, CSA et en CP) (délibération simplifiée)*

6. Affaires réglementaires

- a. **Règlement intérieur de Grenoble INP – UGA – Mise à jour** *(présenté en Bureau, CP) (délibération)*

A. CHEVALLET

Le règlement intérieur de l'établissement doit être mis à jour pour deux raisons essentielles :

- la pérennisation de l'établissement public Grenoble INP – UGA en janvier 2024, avec un certain nombre de modifications qui ne sont pas encore intégrées dans cette version, le décret pour Grenoble INP - UGA n'étant pas encore paru ;
- l'évolution de la vie de l'établissement, avec notamment l'arrivée de deux nouvelles écoles, la transformation du comité technique en comité social d'administration, la création du conseil des transitions, le statut de grand établissement et la reconnaissance des missions prises en charge par le VP étudiant et son adjoint.

Le travail se déroulera en deux temps : le toilettage du texte, qui nous occupe aujourd'hui, et la refonte en profondeur du règlement intérieur en 2024.

E. PASTUREL

La principale mise à jour de cette première étape concerne le statut de l'élu. Elle a pour objectif de proposer une meilleure prise en charge du temps dédié à l'exercice des mandats dans les Conseils Centraux et de permettre aux élus de concilier leur mandat et leur activité professionnelle dans de bonnes conditions.

Pour les enseignants et enseignants-chercheurs élus, une heure de travail dans le cadre de leur participation à leurs mandats électifs équivaudra à 1,68 heure de TD, dans la limite de deux mandats électifs dans les conseils centraux par personne.

Pour les personnels administratifs, il a été convenu de formaliser dans l'entretien professionnel l'adaptation de la charge de travail et des missions de l'agent, avec signature d'un courrier formalisant les engagements de l'agent, de l'encadrant et de l'établissement.

La délibération suivante est proposée au conseil d'administration :

« Le conseil d'administration approuve les modifications apportées au règlement intérieur de l'Institut polytechnique de Grenoble. »

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

b. Politique achats responsables (présenté en Bureau, CP) (délibération)

I. ZIN TOMASINO

Nous pouvons désormais intégrer, dans les marchés publics, d'autres dimensions que le prix, sachant que nos achats de fournitures, services et travaux représentent 26 millions d'euros et 8 480 tonnes de CO₂. L'objectif est de diminuer ces émissions en renforçant la part de critères environnementaux et la partie sociale.

Les principes d'une politique achats responsables sont au nombre de trois : acheter moins et favoriser la sobriété, en estimant les besoins au plus juste ; acheter autrement, en favorisant les acteurs de l'économie sociale et solidaire et en s'orientant vers de nouvelles formes de consommation ; acheter mieux, en favorisant les produits et services écologiques, équitables, éthiques et inclusifs, et en tirant parti des coopérations territoriales.

Grenoble INP – UGA a pris trente engagements, regroupés en quatre grands thèmes :

- agir en conformité avec les directives de l'Etat en termes d'achats responsables ;
- faire des choix responsables tout au long du processus d'achat, selon les principes de l'économie circulaire et régénérative (prolonger la durée de vie des équipements, éviter l'achat de fournitures à usage unique, raisonner en coût global, appliquer la politique achats numériques et la politique voyages, développer la valorisation des déchets) ;
- agir avec nos prestataires à la faveur d'une économie responsable et régénérative (travailler avec les entreprises du secteur protégé, les TPE et PME, promouvoir l'innovation responsable) ;
- améliorer progressivement la performance économique, environnementale et sociale des achats (établir un plan pluriannuel d'achats et une stratégie d'approvisionnement, assurer une veille juridique).

Grenoble INP – UGA demande par ailleurs à ses fournisseurs de se conformer aux réglementations nationales et internationales en vigueur, de consulter et de respecter la politique d'achats responsable de Grenoble INP – UGA et de la faire respecter par leurs salariés, leurs sous-traitants directs, leurs propres fournisseurs et leurs relations d'affaires.

I. GUILLAUME

Ce projet intéressant est extrêmement ambitieux. Quelles sont les ressources dont vous disposez ?

I. ZIN TOMASINO

Un groupe de travail réunissant la direction des affaires financières, la direction du patrimoine et la direction générale des services a constaté qu'un grand nombre

d'actions étaient menées au niveau territorial. L'objectif est par conséquent de tirer parti de l'existant et d'aller chercher les expertises présentes au sein des écoles et des laboratoires.

La délibération suivante est proposée au conseil d'administration :

« Le conseil d'administration approuve la politique d'achats responsables 2024-2025 telle que présentée en séance et dans le document de politique d'achats responsables 2024-2025. »

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

c. Politique hébergement/prestations de start-up et entreprises de Grenoble INP – UGA (présenté en Bureau, CP) (délibération)

J. BRAS

Le travail mené avec Gaëlle Calvary et Emmanuel Maitre a pour objectif de mieux maîtriser et coordonner l'hébergement des start-ups au sein de Grenoble INP UGA. L'établissement souhaite en effet devenir un pôle universitaire d'innovation, avec un objectif de 15 à 30 start-ups avec transfert de propriété intellectuelle par an d'ici 2027.

Les étudiants et les personnels sont les deux sources d'entrepreneuriat, avec 71 étudiants-entrepreneurs en 2022, dont 48 % dans le domaine du service et 5 % dans les domaines technologiques ou d'intelligence artificielle, et 27 start-ups hébergées à Grenoble INP – UGA.

Le cadre juridique existant permet de fournir des prestations de services aux créateurs, dans la limite de six ans à partir de la date d'entrée en incubation, si l'entreprise existe depuis moins de deux ans et si elle compte moins de 50 employés.

La proposition d'hébergement s'appuie sur quatre étapes :

- l'étude de la faisabilité technique ;
- la décision d'hébergement, avec des règles d'éligibilité (la start-up aura un lien avec Grenoble INP - UGA, l'UGA ou les tutelles), des critères d'arbitrage (capacité d'accueil, intérêt scientifique, intensité du lien d'éligibilité, lien avec les plateformes, liens financiers, effet levier et potentiel de croissance) et la création d'un comité d'hébergement ;
- le conventionnement de la start-up ;
- le suivi de la start-up.

Le modèle financier d'hébergement a ensuite été discuté avec l'ensemble des parties prenantes pour aboutir à un modèle attractif, progressif et adapté. En contrepartie, la start-up interviendra dans des actions de formation, de communication ou des actions en lien avec le réseau IN'Partners.

L'hébergement des bureaux sera facturé à 50 % du prix du marché les deux premières années, puis à 75 % les années 3 et 4 et à 100 % les années 5 et 6. L'accès à la recherche et aux équipements représentera, en fonction du nombre d'années d'hébergement, 50 %, 75 % ou 100 % du forfait annuel défini par chaque

DU ou direction de plateforme, auxquels s'ajoutera un coût d'utilisation du laboratoire ou de la plateforme.

Le projet entraîne la création de deux comités : un comité d'hébergement et un comité de suivi.

I. GUILLAUME

Comment les start-ups sont-elles accompagnées en termes de marketing et de gestion administrative et financière ?

J. BRAS

Elles s'appuient sur des structures déjà existantes, telles que la SATT, et sur l'accompagnement proposé également par la BPI.

I. GUILLAUME

Je regrette que la liste des start-ups hébergées n'apparaisse pas sur le site de Grenoble INP - UGA.

J. BRAS

Nous avons prévu de réaliser cet affichage devenu obligatoire.

Y. DELANNOY

Ne craignez-vous pas qu'une compétition sur les prix des locaux s'engage entre les différents hébergeurs ? Le même type de projet existe-t-il à l'UGA ?

P. BENECH

Je n'ai pas entendu parler, pour l'instant, de compétition entre hébergeurs, le choix dépendant également de la proximité entre la start-up et tel ou tel laboratoire.

J. BRAS

L'UGA propose également une politique de tarification progressive et pourrait intégrer certaines de nos dispositions.

D. BRISSAUD

Il faut, à mon avis, inscrire la possibilité de redimensionner les locaux alloués aux start-ups en fonction de l'arrivée de nouvelles start-ups.

La délibération suivante est proposée au conseil d'administration :

Le conseil d'administration approuve à compter du 1^{er} janvier 2024, les tarifs suivants pour l'hébergement des start-up :

Hébergement bureau (Laboratoire ou hors laboratoire)	Ans 1 & 2	(prix du marché) * 0.50	Soit aujourd'hui 80€/m ² /an
	Ans 3 & 4	(prix du marché) * 0.75	Soit aujourd'hui 120€/m ² /an
	Ans 5 & 6	(prix du marché) * 1.00	Soit aujourd'hui 160€/m ² /an
Accès recherche et/ou équipements (Laboratoire et/ou plateforme)	Ans 1 & 2	Forfait accès laboratoire et/ou plateforme (*0,50) + coût utilisation laboratoire et/ou plateforme	
	Ans 3 & 4	Forfait accès laboratoire et/ou plateforme (*0,75) + coût utilisation laboratoire et/ou plateforme	
	Ans 5 & 6	Forfait accès laboratoire et/ou plateforme (*1,00) + coût utilisation laboratoire et/ou plateforme	

- Pour l'hébergement bureau, le prix du marché pour l'hébergement tertiaire est estimé chaque année par les services de l'établissement et indiqué dans la convention d'hébergement.
- Le forfait accès laboratoire et/ou plateforme est défini par chaque directeur d'unité ou directeur de plateforme en fonction des spécificités du laboratoire ou de la plateforme.
- Les coûts utilisation laboratoire et/ou plateforme sont adaptés en fonction des équipements utilisés dans le laboratoire, du temps et coût de formation ou support technique ET du temps d'accès aux plateformes, et de la décision tarifaire applicable le cas échéant.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

d. Politique voyage – Mise à jour des frais de mission (*présenté en Bureau, CP*) (**délibération**)

7. Retour sur délégations du CA à l'administrateur général (*présenté en CP*) (*pour information*)

Aucune remarque sur les délégations du CA à l'administrateur général n'est exprimée.

8. Recueil des propositions de sujets pour l'ordre du jour du prochain CA (*tour de table*)

Aucun sujet n'est porté à l'ordre du jour.

I. GUILLAUME

Je remercie l'ensemble des administrateurs pour leur engagement pendant ces quatre ans, de même que Pierre Benech et toute l'équipe Présidence, qui ont été à la manœuvre pour piloter les actions décidées en conseil d'administration et la vie de l'établissement.

Je remercie également Cécile Gros, qui a été la cheville ouvrière de ces Conseils d'administration, et Yves Marechal, qui les a animés avec une capacité d'écoute, de dialogue et de bienveillance très productive.

P. BENECH

Je tiens à remercier Isabelle Guillaume, qui a été une présidente engagée et remarquable. Chaque membre du conseil d'administration sera le parrain d'un arbre nouvellement planté, dont les coordonnées GPS vous seront fournies.

Je remercie tous les administrateurs pour la qualité des échanges et pour le niveau d'écoute et de dialogue à l'œuvre dans ce Conseil d'administration.

Y. MARECHAL

J'ai pris beaucoup de plaisir, au fil du temps, à travailler avec vous et la capacité d'échanges du conseil d'administration a été très appréciable.

La séance est levée à 17 heures 50.